

La Belgique appelle le Burundi à revenir sur ses décisions sur la CPI et l'OHCDH

@rib News, 13/10/2016 – Source SPF Affaires Étrangères Communiqué de presse Didier Reynders regrette la remise en cause par le Burundi de la collaboration avec le Bureau des Nations-Unies pour les Droits de l'Homme. Le Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires Étrangères Didier Reynders regrette la décision des autorités burundaises de remettre en cause leur collaboration avec le Bureau des Nations-Unies pour les Droits de l'Homme au Burundi et de déclarer persona non grata les 3 experts indépendants de l'ONU qui ont enquêté sur la situation des droits de l'homme au Burundi dans le cadre de la mission ENUB (Enquête indépendante des Nations Unies sur le Burundi). La Belgique déplore également l'intention exprimée par les autorités burundaises de se retirer du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale.

Par ces mesures, le gouvernement burundais nuit à la crédibilité de son engagement en faveur du respect des droits de l'homme et de la lutte contre l'impunité. Le Ministre Reynders appelle le Burundi à revenir sur ces décisions, à coopérer pleinement avec les Nations-Unies en matière de droits de l'homme, et à inscrire son action dans le cadre de la Résolution 2303 (2016) du Conseil de Sécurité des Nations-Unies et de la Résolution du Conseil des Droits de l'Homme des Nations-Unies du 27 septembre 2016.